

Chape fibrée



- Chape en béton renforcée de fibres pour chape sur isolation, couche de séparation ainsi que les chapes adhérentes
- Très recommandé pour l'utilisation en tant que chape chauffante ou pour les réparations de chape
- Très haute résistance (CT-C35-F6)

Produit

Mortier sec d'usine selon DIN 18557 et chape fibrée selon DIN EN 13813 pour une application manuelle et mécanique.

Composition

Ciment, granulats, fibres et additifs pour une meilleure mise en œuvre et une meilleure adhérence.

Caractéristiques

- Mortier de chape minéral, renforcé de fibres, avec une bonne rétention d'eau et une bonne adhérence au support.
- Les fibres utilisées inhibent la formation de fissures de retrait précoce et réduisent les tensions de contraintes pendant la prise.
- Après durcissement, résistant aux intempéries et au gel, perméable à la vapeur d'eau, résistant aux chocs et aux rayures.
- Support idéal pour les travaux de revêtement de sols ultérieurs.

Application

- Mortier de chape pour la réalisation de sols dans les espaces intérieurs et extérieurs.
- Pour la réalisation de surfaces de chape soumises à des sollicitations élevées (chapes flottantes, chapes chauffantes ainsi que chapes sur couche de désolidarisation de la classe de résistance C35).
- Utilisable à l'intérieur et à l'extérieur.

Vous trouverez d'autres instructions de mise en œuvre avec des photos, des listes d'outils et de sélection de produits sur www.baumit-selbermachen.ch.

Données techniques

Résistance à la traction en flexion:	≥ 6 N/mm ²
Réaction au feu:	A1, incombustible selon DIN EN 13501-1
Résistance à la compression:	≥ 35 N/mm ²
Domaine d'application:	extérieur, intérieur, sol
Classe de résistance:	CT C35 F6 selon DIN EN 13813
Temps de séchage:	après env. 28 jours
Conductivité thermique λ:	1.400 W/(m·K)

	25 kg
Épaisseur minimale de la couche d'application pour les chapes sur couche de séparation	≥ 45 mm - chape sur couche de séparation
Épaisseur minimale de la couche d'application pour les chapes chauffantes	≥ 45 mm + d (en fonction du type de construction, d = épaisseur de l'élément chauffant) - chape chauffante
Épaisseur minimale de la couche d'application pour la chape flottante	≥ 45 mm (pour une charge de trafic jusqu'à 1,5 kN/m ² et une épaisseur d'isolation supérieure à 30 mm) - chape flottante non chauffée
Épaisseur minimale de la couche d'application pour une chape adhérente	≥ 25 mm (max. 80 mm en une couche) - chape adhérente
Rendement	env. 13 l/sac (= 520 l/t)
Granulométrie	0 mm - 4 mm
Consommation	env. 2 kg/m ² /mm épaisseur d'application
Besoin en eau	env. 2.5 l/sac - 3 l/sac

Les données de consommation indiquées sont fournies à titre indicatif. Dans la pratique, il faut prévoir une consommation supplémentaire d'environ 10%. Les données de consommation dépendent de la rugosité et de la capacité d'absorption de la surface, ainsi que de la technique d'application.

La déclaration de performance est consultable en ligne sur www.baumit-selbermachen.com ou www.dopcap.eu en indiquant le code d'identification.



Forme de livraison	Sac en papier, 25 kg (42 sacs par palette = 1.050 kg)
Stockage	Au sec et à l'abri, se conserve environ 12 mois. La date imprimée sur l'emballage correspond à la date de production.
Assurance qualité	Surveillance et contrôle permanents de la qualité, ainsi qu'un contrôle strict de toutes les matières premières à leur entrée. L'entreprise dispose d'un système de gestion de la qualité, contrôlé et certifié par le TÜV selon la norme DIN EN ISO 9001 en vigueur dans le monde entier, ainsi que d'un système de gestion de l'environnement, contrôlé et certifié par le TÜV selon la norme DIN EN ISO 14001 en vigueur dans le monde entier.

Classification selon la loi sur les produits chimiques Consulter la fiche de données de sécurité sur www.baumit-selbermachen.com

Support Le support doit être propre, solide, absorbant, hors gel et exempt de résidus pouvant nuire à l'adhérence. Les coffrages doivent être préparés en conséquence. En cas de chape adhérente, il faut préparer soigneusement le support en le nettoyant. Les restes de mortier et le béton non adhérent doivent être éliminés (par exemple par grenailage ou fraisage).

Humidifier le support 24 heures à l'avance et le laisser sécher. Aucune flaque d'eau ne doit subsister avant l'application, le béton doit être mat-humide.

Utiliser le Pont d'adhérence à base de ciment et trass Baumit comme barbotine d'accrochage. L'application de la chape sur la barbotine d'accrochage doit se faire frais sur frais.

Pour les constructions de chapes flottantes, les couches d'isolation et les bandes périphériques doivent être posées conformément de façon conforme.

Mise en œuvre

Mélanger la chape fibrée dans un malaxeur continu, un malaxeur à chute libre ou un mélangeur à hélice, puis l'appliquer manuellement avec des outils appropriés ou à l'aide de pompes de transport et de malaxage adaptées. Ne pas incorporer d'autres matériaux. Les mélanges secs à granulométrie grossière ayant tendance à se ségréger lors des vibrations (transport), il est conseillé de préparer des emballages entiers.

Travaux de chape :

- Appliquer la chape fibrée mélangée à consistance ferme à légèrement plastique sur le support, la répartir, la compacter et la tirer à la règle.
- Le lissage ou le talochage peut commencer dès que la surface est devenue mate-humide.
- Pour les chapes adhérentes (qualité minimale du support C 20/25), le support doit être pré-humidifié et traité avec le pont d'adhérence à base de ciment et trass Baunit.
- L'application de la chape fibrée et de la barbotine d'accrochage doit se faire frais sur frais.
- Les joints de retrait contrôlé et les joints de dilatation doivent être réalisés selon les règles habituelles.

Une consistance trop sèche nuit à la qualité de surface. Une consistance trop humide réduit la résistance et provoque des fissures. La chape fibrée doit être mise en œuvre dans l'heure suivant l'ajout d'eau.

Chauffage au sol :

- En cas d'utilisation comme chape chauffante sur plancher chauffant, la mise en chauffe peut être effectuée dès 21 jours après la pose.
- Le chauffage s'effectue conformément à la documentation FBH-D3 « Protokoll zum Funktionsheizen für Calciumsulfat- und Zementstriche als Funktionsprüfung für Fußbodenheizungen ».
- Pendant 3 jours, il faut maintenir une température de départ de 25 °C, puis pendant 4 jours, maintenir la température de départ maximale prévue (généralement jusqu'à 45 °C).
- Ensuite, éteindre le chauffage.
- Un protocole de chauffage doit être établi lors de la première mise en chauffe.
- Avant de poser un revêtement de sol dessus, il est essentiel d'effectuer le premier cycle de chauffage et de refroidissement.
- En outre, l'humidité résiduelle de la chape doit être contrôlée par le poseur de sol.
- La température de surface de la chape lors de la pose du revêtement de sol doit être comprise entre 15 et 20 °C.
- Pour une chape chauffée, la bande de désolidarisation périphérique doit avoir une épaisseur minimale de 10 mm.

Prêt pour la pose :

La chape est généralement prête à être recouverte après environ 28 jours. Ce délai ne doit pas être raccourci. Avant de poser le revêtement, il faut toujours mesurer l'humidité résiduelle à l'aide d'un appareil CM.

La capacité de pose est atteinte avec :

- Chapes non chauffées ≤ 2,0 % CM.
- Chapes chauffées ≤ 1,8 % CM.

Lecture après 10 minutes sur l'appareil de mesure CM. Les valeurs sont valables pour une température de l'air d'environ ≥ 20 °C et une humidité relative de l'air ≤ 65 %.

Informations générales et conseils

Ne pas appliquer en cas d'exposition directe au soleil, à la pluie ou au vent fort (courants d'air) ou alors protéger la surface en conséquence. Il est interdit de saupoudrer, de mouiller ou d'appliquer des mortiers fins sur des chapes fraîches. Maintenir les surfaces de béton et de chape fraîches humides après le durcissement et les protéger pendant au moins 3 jours contre le dessèchement et d'autres influences dommageables.

Les joints de dilatation existants dans le support doivent être repris dans la surface de pose ou dans la chape. Pour la suite de la réalisation des joints, les exigences de la norme DIN 18560 doivent être respectées.

En cas de remontée d'humidité du sol de fondation, le planificateur doit prévoir un pare-vapeur sous la chape. Les chapes ou les surfaces posées ne doivent pas être soumises au piétinement avant 3 jours et ne doivent pas être soumises à une charge supplémentaire avant 7 jours. Lors de la pose de revêtements de carreaux en méthode de lit épais, l'épaisseur de l'application doit être de 25 mm.

Ne pas appliquer et laisser sécher en dessous de + 5 °C et au-dessus de + 30 °C pour la température du matériau, du support et de l'air. Respecter les normes DIN EN 13813, DIN 18560, DIN 1045, DIN EN 1264-4, DIN 18332, DIN 18333, DIN 18353 (VOB, partie C), les fiches BEB « Beurteilen und Vorbereiten von Untergründen », « Untergründe für Industrieestriche, Anforderungen, Prüfungen und Vorbehandlung » ainsi que les prescriptions et règles de l'artisanat.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur ce matériau ou sa mise en œuvre, nos conseillers techniques du service extérieur se feront un plaisir de vous conseiller en détail et en fonction du projet.